

**Complément à l'Avis n° 2017/01-02
relative à l'habilitation de
l'Institut Polytechnique de Bordeaux (IP Bordeaux)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

Demande relative à l'intitulé d'une spécialité délivrée par l'IP Bordeaux au sein de l'ENSEIRB - MATMECA

Avis n°2017/01-02

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'IP Bordeaux, ENSEIRB - MATMECA
- Vu la proposition d'avis favorable exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 30 mai 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission émet un **avis favorable au changement d'intitulé demandé. En conséquence l'Avis n°2017/01-02 est modifié comme suit :**

La Commission des titres d'ingénieur émet un avis favorable, pour la durée maximale de 5 ans à compter du 1er septembre 2017, à l'accréditation de l'Institut polytechnique de Bordeaux à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

« Ingénieur diplômé l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux »
dans la spécialité « **Mathématiques appliquées et Mécanique** »
(en remplacement de « Mathématiques et Mécanique »)
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

L'avis relatif au Label EUR-ACE est transféré à ce nouvel intitulé de spécialité.

Délibéré et adopté en séance plénière à Paris, le 13 juin 2017.



Le président
Laurent MAHIEU